



Communauté de Communes

Délibération n°2024/135

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents :

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPCCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (suppléant)

Absents excusés :

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPCCLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Délibération n°2024/135

➤ **DÉCHETS MÉNAGERS : ZONAGE EN FONCTION DES MODES DE COLLECTE POUR TARIFICATION 2025**

Afin de différencier le service rendu à l'utilisateur en matière de collecte des ordures ménagères et des déchets ménagers recyclables, il convient d'actualiser le zonage actuel afin d'intégrer la mise en place du marché de collecte et de traitement des ordures ménagères et de collecte sélective effectif depuis le 15 avril 2024 :

Zone 1 : TEOMI – Collecte en Porte à Porte : ordures ménagères avec une fréquence de collecte hebdomadaire et collecte sélective avec une fréquence de collecte toutes les 2 semaines

Zone 2 : TEOMI – Collecte en Porte à Porte toutes les 2 semaines : ordures ménagères et collecte sélective

Zone 3 : TEOMI - Collecte en Apport Volontaire : ordures ménagères et collecte sélective

Zone 4 : TEOMI – Collecte en Apport Volontaire : ordures ménagères

Collecte en Porte à Porte : collecte sélective avec une fréquence de collecte toutes les 2 semaines

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le zonage de mode de collecte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** le zonage présenté et annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DGFIP.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF